



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 110520

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des établissements d'enseignement supérieur privé, notamment leur demande d'aide financière. Ces établissements, participant pleinement à la mission de service public de l'enseignement supérieur, représenteraient 2,5 % des étudiants français (50 000 sur 2,2 millions). Toutefois, les financements publics qui leur sont accordés ne représenteraient que 0,5 % des crédits affectés à la formation supérieure et recherche universitaire. En outre, ils sont soumis à des impôts spécifiques de par leurs statuts associatifs privés et restituent ainsi à l'État plus de la moitié des sommes versées. Aussi, souhaiterait-il connaître la position du Gouvernement sur le sujet et ses intentions afin d'augmenter leur ligne de crédits.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110520

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12060